

Avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée en application de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Nom de l'organisme :

La Ville d'Ambès, ayant pour adresse place du 11 novembre, 33810 AMBÈS, immatriculée sous le SIREN 21330004900011.

Objet du présent avis :

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Commune d'Ambès a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'exercice d'une activité économique, à savoir l'implantation d'une consigne automatisée de dépôt et retrait des colis.

La Commune d'Ambès est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. La Commune d'Ambès publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

Caractéristiques principales du projet :

Implantation d'une consigne automatisée de dépôt et retrait des colis.

Description des lieux concernés :

L'occupation envisagée serait située sur la parcelle AK 120, à côté du Distributeur Automatique de Billets, sur le parking face aux appartements sis 3 bis et 3 ter rue Montesquieu (voir plan).

Caractéristiques principales de la future convention :

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable.

La convention d'occupation sera établie pour une durée de 3 ans.

En contrepartie de cette autorisation, l'occupant sera assujéti au versement d'une redevance annuelle.

Modalités de remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation de tout ou partie des lieux susvisés, devra se manifester auprès de la Commune d'Ambès, place du 11 novembre, 33810 AMBÈS - par courrier recommandé avec accusé de réception ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante contact@villeambes.fr.

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- L'opérateur.trice intéressé.e et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...),
- Le projet d'exploitation de la dépendance du domaine public,
- Le montant de la part fixe de la redevance,
- Tout élément complémentaire que l'opérateur.trice intéressé.e jugerait pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

Dans l'hypothèse où, des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public sera organisée en application de l'article L.2122-1-1 du CG3P.

Date limite de manifestation des intérêts concurrents :

Date limite de remise de la manifestation d'intérêt concurrent : **mercredi 20 août 2025**